

# **CHARTRE LABEL MOTARDS BIENVENUE** **DANS LE DOUBS**

## **L'établissement dispose :**

- d'un garage ou d'un local fermé pouvant accueillir au minimum :  
4 motos pour les hôtels et les chambres d'hôtes et  
10 motos pour les gîtes de groupe et les centres de vacances
- d'un local fermé, chauffé et ventilé pour permettre le séchage des tenues (buanderie, mise à disposition de cintres,...)
- d'outillage minimum pour petites réparations.

## **L'hébergeur s'engage à mettre à disposition :**

- la liste des réparateurs motos du secteur et des concessionnaires du département
- des informations sur les points de ravitaillement, les pompes à essence acceptant les cartes bleues 24/24, les points de lavage...
- des cartes routières (à consulter sur place)
- des suggestions d'itinéraires touristiques pour des randonnées motos (document CDT)
- des revues spécialisées à consulter sur place (moto magazine, moto journal...)
- un sèche-cheveux et/ou système de séchage des gants, bottes

## **L'hébergeur s'engage à :**

- offrir une boisson en guise de geste d'accueil
- proposer un panier repas (à définir entre le client et l'hébergeur et à commander la veille)
- afficher la chartre dans l'établissement ;
- intégrer le label sur tous ses supports de communication : site internet, documentation, plaquette commerciale....
- apposer la signalétique extérieure spécifique à cette thématique.
- remettre le questionnaire de satisfaction du label au client motard lors de son arrivée ou de son départ.
- répondre lui-même à l'enquête du CDT envoyé en de fin de saison.

## **Pour les gîtes de groupe et les centres de vacances :**

- fournir la literie complète ainsi que les linges de toilette (indiquer s'il y a un supplément)
- assurer le petit déjeuner
- mettre à disposition un kit de boissons chaudes (café soluble, thé, tisane, sucre..)

